

École Nicolas Rolin
11 rue de Saint Agnan
71130 Neuvy-Grandchamp

Note de rentrée n°1 Année scolaire 2020 - 2021

Nota bene : le volet sanitaire de cette note de rentrée s'appuie sur :

- le protocole sanitaire se référant aux décrets n°2020-911 du 27 juillet 2020 et n°2020-860 du 10 juillet 2020 ;
- le plan de continuité pédagogique datant du 19 août 2020.

Ce contenu sera actualisé en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des concertations entre les différents acteurs de l'école.

UN PROTOCOLE SANITAIRE ASSOULI

LA DISTANCIATION PHYSIQUE

- Dans les espaces clos (salles de classe, cantine, bibliothèque), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique plus.

PORT DU MASQUE

- Pour les élèves des écoles maternelles, il est à proscrire ;
- Pour les élèves des écoles élémentaires, il n'est pas recommandé sauf pour les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;
- Pour les personnels, il est obligatoire lorsque la distanciation ne peut être garantie.

LES GESTES BARRIÈRE

Ils doivent être appliqués en permanence :

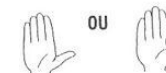
- Se laver les mains très régulièrement. À savoir : à l'arrivée

dans l'établissement, avant chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes et le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades. On peut par exemple utiliser la langue des signes :

Bonjour

La main part de la bouche.
Un mouvement suffit.
Et ... le sourire en plus.



LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Mais les arrivées et départs doivent se poursuivre sans regroupements d'élèves et/ou de parents.

Le masque est obligatoire pour les adultes lors des déplacements.

LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.

Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux...

Un nettoyage des sols, tables et bureaux est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées dans les espaces communs.

Les tables de la cantine sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La note de rentrée habituelle sera publiée ultérieurement.